



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/60
20 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

**RAPPORT DU PNUE SUR LES PROGRES RÉALISÉS DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA CONFORMITÉ (PAC)**

(Soumis par le PNUE-DTIE)

1. Ce premier rapport souligne les progrès accomplis pendant la période allant de janvier à juin 2002 en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'aide à la conformité (PAC), désormais plus élaboré et plus axé sur la stratégie.

2. En janvier 2002, le Programme d'aide à la conformité a été lancé dans le cadre d'une consultation générale avec les pays, les coordonnateurs des réseaux régionaux, la Direction du Bureau des Nations Unies à Nairobi (BNUN) et des conseillers externes. Les travaux concernant les progrès de plusieurs aspects sont détaillés ci-dessous.

Aide aux pays

3. Le PNUE a mis à disposition une aide prioritaire aux pays qui se trouvaient dans une situation de non-respect éventuelle ou réelle des dispositions du Protocole, par l'intermédiaire du Programme d'aide à la conformité. Cette aide comprenait les éléments suivants :

- fournir rapidement des conseils et une expertise sur les questions de politique et les questions techniques ;
- mener des consultations dans les pays avec les Unités nationales d'ozone et les autres représentants clés des gouvernements ; et
- organiser des séances d'aide spécifiques pendant les 7 réunions de réseaux organisées pendant cette période. Ces séances, organisées en coopération avec les autres agences d'exécution et les agences bilatérales, et sur le principe d'une consultation coordonnée, ont profité à environ 30 pays.

4. Voici d'autres travaux d'aide à la conformité en cours de progression :

- mise en œuvre de la stratégie pour les 14 Pays insulaires du Pacifique, y compris les Plans nationaux de conformité pour 8 d'entre eux ;
- préparation de systèmes de permis et élaboration de politiques pour 24 pays ;
- préparation de Programmes de pays/Plans de gestion des frigorigènes qui font office de Plans nationaux de conformité pour 4 pays ;
- démarrage de la mise en œuvre du Plan de gestion des frigorigènes de la Bolivie ;
- mise à jour des Programmes de pays/Plans de gestion des frigorigènes pour 3 pays ;
- finalisation de l'assistance informatique pour 5 nouvelles Parties ;
- mise à disposition des informations sur le fonctionnement du Centre d'échange, y compris les mises à jour des sites Internet, un service de questions/réponses, un service hebdomadaire d'envoi d'OzoNews par courrier électronique, et la publication de la lettre d'information ActionOzone du mois d'avril ; et
- organisation de réunions des réseaux régionaux dans 7 régions.

Système de surveillance du Programme d'aide à la conformité

5. Le PNUE-DTIE (Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie) a mené une étude complète sur les indicateurs d'efficacité afin de refléter les dernières techniques de surveillance et de compte-rendu sur les résultats des activités de création de capacités et d'activités relatives à l'informatique.

Recrutement du personnel

6. Tous les postes qui devaient être affichés ont reçu une classification conforme aux Règlements des Nations Unies et ont été publiés avant mai 2002. Les entretiens pour les postes situés dans les régions ou à Paris sont prévus pour juin/juillet 2002, et les offres devraient être envoyées aux candidats sélectionnés en juillet 2002. La plupart des postes restant à combler le seront d'ici août/septembre 2002.

Leçons retenues

7. Au cours de cette phase initiale de la mise en œuvre du Programme d'aide à la conformité, le PNUE a acquis plusieurs expériences utiles. Les principales leçons retenues sont les suivantes :

- les grands pays et les petits pays n'ont pas les mêmes perceptions ou besoins, et ils ont donc besoin d'aides différentes au moyen du Programme d'aide à la conformité ;
- il est nécessaire de clarifier à certains pays et autres participants ce que l'on entend par « assistance directe », par rapport à la modalité existante de mise en œuvre ;
- une coordination étroite avec les autres Agences d'exécution et bilatérales est impérative afin d'assurer une complémentarité et d'éviter les chevauchements éventuels entre les activités au niveau régional et national. Il est nécessaire d'organiser une réunion de consultation avec les autres agences sur les modalités de la mise en œuvre du Programme d'aide à la conformité ; et
- un financement de projet supplémentaire, que les pays utiliseraient eux-mêmes, est nécessaire afin d'augmenter et de renforcer l'assistance fournie via le Programme d'aide à la conformité.

8. Avant de pouvoir faire une évaluation complète, il est nécessaire d'acquérir d'autres expériences avec le Programme d'aide à la conformité.

Conclusion

9. Le PNUE prévoit de démarrer la mise en œuvre du Programme d'aide à la conformité afin d'accélérer, puisque l'équipe sera au grand complet, la deuxième partie de la phase de transition. Le PNUE continuera de fournir au Comité exécutif une mise à jour plus complète sur les progrès accomplis et plus particulièrement, sur les leçons retenues à la 38^e réunion du Comité.